



## deposer plainte contre un etranger

Par **dan2112**, le **07/07/2010 à 18:24**

Bonjour, voila je suis algérien et je suis marier avec une française qui habite dans le oise voila je suis licencier en droit en Algérie et je vis actuellement en Algérie , ya peut de temps y avais une dispute entre une femme française et ma femme

cette femme a agresser ma femme avec des paroles sur son portable par sms ma femme ma appeler alors je me suis intervenu par téléphone jai appeler cette femme et je lai averti de pas la toucher, mais cette femme a déposer pleine contre moi et elle a dit a ma femme qu'elle va ecrire a l ambassade de France a Alger pour quil annule ma demande de vise regroupement familial, moi jai dis a ma femme de poser plainte contre cette femme et son mari qui a lui aussi insulter ma femme par téléphone.

la question est la suivante: es-que je peux déposer plainte contre cette femme depuis l Algérie vu que son mari aussi ma appeler et ma insulter et que dois-je faire dans ce cas merci bcp^

nb: les 2 droits algerien et français sont commun sauf le code de la famille et l héritage